



FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 25 septembre 2015

Compte rendu de la Commission de Gestion du 24 septembre 2015

Avant de passer à l'ordre du jour, M. Laurent HABERT est présenté aux membres de la Commission.

Il informe que sa lettre de mission est la COG et que son action sera complètement en faveur de l'activité de la CAN SSM, à savoir l'offre de santé et de soins.

Ordre du jour :

1 - Approbation du compte rendu du 4 juin 2015 :

Aucune remarque n'étant formulée le PV est adopté.

2 - Suivi de la COG 2014/2017 :

- point de situation sur le mandat de gestion Maladie AT/MP.

Les CPAM de Moselle et Artois ont démarré la production des prestations en nature au 1^{er} juillet 2015, les prestations en espèces le 6 juillet et l'échéance des rentes au 15 juillet.

- ouverture d'une plateforme téléphonique le 2 juillet (08 11 50 00 11).
- Ouverture d'un numéro accessible depuis l'étranger (01 84 95 13 85).
- Ouverture des comptes Améli au 3 juillet. 1500 ont été ouverts à cette date.

M. CHASSAGNY informe d'une problématique d'affiliés qui n'ont pas fait le choix du médecin traitant à ce jour et ne rentrent donc pas dans le parcours de soins. Il serait au nombre de 12 000 ; une relance sera effectuée prochainement pour régulariser la situation.

Une démarche de partenariat entre ANGDM/CDC/CPAM est en cours pour améliorer le processus de traitement des demandes d'allocation décès.

Concernant le personnel, 119 salariés sont affectés dans 19 CPAM différentes. 52 ont opté pour le transfert de leur contrat de travail.

67 pour une mise à disposition.

Réorganisation territoriale :

Le Décret du 03 septembre fixe l'échéance de la réorganisation au 1^{er} janvier 2016.

Le Directeur Général a diligenté une mission nationale de préfiguration, afin de préparer cette rénovation.

Une partie importante est consacrée à la création du grand sud, qui rassemblera les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence, Alpes, Côte d'Azur, Rhône, Alpes et Auvergne.

Les autres étapes concernent la Carmi NPC et Ouest, la Carmi Est Lorraine, Alsace et Bourgogne.

Pour le DG, ce projet doit être avant tout humain. Par ailleurs, la nationalisation de certaines tâches et la mise en commun progressive conduira naturellement au développement des mutualisations entre services territoriaux concernés.

La CFTC a fait savoir qu'elle était favorable à la mise en place des trois CARMi au 1^{er} janvier 2016, elle demande toutefois qu'un minimum de trois conseillers par organisation siègent dans chaque CARMi au vu de l'étendue géographique de celles-ci.

Ce dossier sera présenté au prochain conseil d'administration de la CAN le 8 octobre prochain, les IRP le seront dans la foulée.

3 - Rapport 2014 sur la Gestion du Patrimoine : (Annexe 1)

La vente du Centre de vacances de Menton devrait être finalisée pour la fin octobre.

Cette vente se situe aux alentours de 13M€. L'activité touristique du centre sera maintenue par le nouveau propriétaire.

La CFTC se dit surprise du montant de la vente (estimation de 22 M€), elle demande à être informée dès la signature.

La CFTC entreprendra les démarches nécessaires auprès des tutelles, afin que le produit de la vente revienne aux affiliés.

Pour l'exercice 2014 :

Charges 14 789 990,38 € dont 482 854,79 € de frais de gardiennage pour le centre de menton.
Produits 15 843 762,36 €.

4 - Rapport 2014 sur l'exécution des marchés : (Annexe 2)

Marchés Nationaux : 58 070 482 €
Marchés Locaux : 17 514 099,00 €

5 - Mise en œuvre des nouvelles règles cumul emploi retraite :

La CDC informe la commission d'un courrier de la Ministre de la Santé (Annexe 3) permettant d'exclure du dispositif des nouvelles règles du cumul emploi retraite, les assurés bénéficiant, avant le 1^{er} janvier 2005, des prestations attribuées en vertu des articles 127 à 130 du décret de 46 modifié.

Cela a permis de régulariser la situation de 200 titulaires d'allocations anticipées pour travail au fond ou de retraites anticipées transformées en pension vieillesse au 1^{er} janvier 2015.

Une réunion avec le cabinet de la ministre devrait se tenir dans les prochains jours pour une inscription dérogatoire au PLFSS 2016

Eric GROH